

## CONVENTION TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT DU CYCLISME EN REGION CENTRE VAL DE LOIRE

### Entre d'une part,

Le comité régional Centre Val de Loire de Cyclisme, représenté par son président, Jacky TARENNE.

### Et d'autre part,

Le comité départemental de cyclisme du \_\_\_\_\_, représenté par \_\_\_\_\_

Vu

La décision du Comité Régional de l'élaboration d'un projet de développement territorial « 2022-2024 – tous en selle pour 2024 avec le comité régional Centre Val de Loire de Cyclisme »

### PREALABLEMENT, IL EST RAPPELE :

La FFC (Fédération Française de Cyclisme) délégataire du Ministère des Sports, organise, régleme, contrôle et soutient la pratique sur le territoire français, son organisation est déconcentrée avec des comités territoriaux ; régionaux et départementaux. Ceux-ci contribuent à la déclinaison des politiques fédérales et sont investis des responsabilités afférentes.

La FFC, dans son projet de mandat « tous en selle pour 2024 », a prévu d'engager sur l'ensemble de son territoire, des conventions territoriales permettant de faire converger le projet régional et le projet fédéral avec un enjeu de cohérence et de complémentarité des actions de développement.

Le comité régional Centre Val de Loire de Cyclisme est, quant à lui, engagé dans un projet de développement élaboré sur la base d'un diagnostic partagé avec les composantes du cyclisme régional.

Intitulé « 2022-2024 – tous en selle pour 2024 avec le comité régional Centre Val de Loire de Cyclisme », il est articulé autour de 3 piliers prioritaires :

- Performer
- Former
- Développer

Ce projet ambitieux est mis en œuvre en synergie entre le comité régional, les comités départementaux et les clubs.

Le comité régional est ainsi totalement irrigué par ce projet qui fait référence au projet fédéral dans sa présentation et définition.

La présente convention a pour objet de définir le cadre ainsi que les modalités de l'engagement réciproque du comité régional Centre Val de Loire de Cyclisme et des comités départementaux de la région.

**Il a été convenu ce qui suit**

### **Article 1 : ENGAGEMENT DU COMITE REGIONAL**

Conformément aux instructions de la FFC sur la mise en place de la cotisation territoriale de 11 € sur la licence qui est liée au projet régional, le comité régional s'engage à verser, ~~au fil de l'eau,~~ **au fur et à mesure de la validation des licences** 6 € ~~de chaque cotisation~~ **par licence** aux comités départementaux. Les 5 € restants seront versés au regard du bilan de cette convention avant la clôture des comptes annuels de celui-ci.

### **Article 2 : ENGAGEMENT DES COMITES DEPARTEMENTAUX**

#### **A - PARTIE ADMINISTRATIVE**

1 - Les comités départementaux délivrent les avis sur les manifestations sportives (en application du décret N°2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique)

Une copie de l'avis sera adressée au secrétariat du comité régional.

2 - Les comités départementaux adresseront les procès-verbaux des réunions de Bureau et Comité Directeur au secrétariat du comité régional, **dès que ceux-ci auront été approuvés.**

#### **B - PARTIE SPORTIVE**

Les comités départementaux s'engagent :

1 - À organiser ou déléguer un club (ou un groupement de clubs) pour l'organisation des championnats régionaux conformément à la rotation et aux dates fixées par le comité régional. **(selon calendrier annexé à la présente convention)**

2 - À organiser les stages de détection départementaux :

- Route : entre le 15 janvier et le ~~15~~ **fin** février
- Piste : aux vacances scolaires de ~~Pâques~~ **printemps**
- Cyclo-cross : au moins pour le stage régional
- BMX
- VTT

3 - À organiser leurs championnats départementaux avant ceux du comité régional, **sauf circonstance exceptionnelle de quelque nature qu'elle soit (climatique, humaine, administrative)**

4 - Mettre en place le SRAV (Savoir Rouler à Vélo) sur leur territoire

5 - À participer à toutes les coupes de France interrégionales, **en sélection départementale ou entente multi départementale selon les effectifs de chacun par discipline.**

- Route
- Piste
- Cyclo-cross

6 - À participer à toutes les coupes régionales **en sélection départementale ou entente multi départementale selon les effectifs de chacun par discipline.**

- Route
- Piste
- Cyclo-cross
- BMX
- VTT

Et en assurer l'encadrement.

7 - À participer à tous les championnats régionaux en respectant les quotas de participation. **Ces quotas départementaux seront fixés en début de saison par la région, en concertation avec chaque comité départemental et tenant compte des effectifs par discipline.**

- Route
- Piste
- Cyclo-cross
- BMX
- VTT

Fait à Fleury les Aubrais, le 21 juin 2022

Jacky TARENNE  
Président du Comité Régional  
Centre Val de Loire

Président(e) du Comité Départemental  
du Cher